Volkswind France

Centre régional de Montpellier
2929 Av. Etienne Méhul
34 070 Montpellier
04 67 17 61 02

Vos contacts privilégiés

Maguelonne GRASSET
Chargée de concertation
06 33 43 42 12
maguelonne.grasset@volkswind.com

Alexis SIMON
Chef de projets
04 30 00 69 50
alexis.simon@volkswind.com

Anthony MILLAN
Chargé de développement
06 16 24 13 28
anthony.millan@volkswind.com

www.volkswind.fr

Imprimé par Volkswind France
Crédits photos Volkswind France

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Bénéfices du parc éolien pour le territoire

185 — **Emplois créés**
en équivalent Temps pleins à l'échelle nationale, dont 59 en Lozère l'année de la construction.

126 700 € — **De retombées fiscales**
par an estimées pour le bloc communal.

5 830 000 € — **Pour les entreprises locales**
(Hôtellerie, restauration, BTP, travaux, réseaux, ...).

Objectifs

En France, l'objectif de la PPE3 est d'installer **40 GW** d'éolienne terrestre d'ici 2035.
Au 31 décembre 2025, **24 GW** ont été installés

24	40
GW installés au 31 décembre 2025 (*Ministère de la Transition écologique, « Tableau de bord de l'éolien, premier trimestre 2026 », mai 2026*)	Objectif pour 2035 en GW

En région Occitanie, d'ici 2030 l'objectif définit par le SRADDET est d'atteindre **3,6 GW**. Au 31 décembre 2025, **1,8 GW** ont été installés :

1,8	2,8
GW installés au 31 décembre 2025 (*Ministère de la Transition écologique, « Tableau de bord de l'éolien, premier trimestre 2026 », mai 2026*)	Objectif pour 2030 en GW

VOLKSWIND EN BREF

Volkswind France est une entreprise pionnière, experte du développement, de la construction et de l'exploitation de parcs éoliens en France. Elle s'appuie sur la puissance d'Axpo, sa société mère, qui est présente dans le secteur de l'énergie depuis plus de 100 ans.

Volkswind France a été fondée en 2001. Elle a depuis construit plus 73 parcs éoliens, représentant une puissance installée de plus de 1,2 GW. L'entreprise compte plus de 120 collaborateurs répartis sur toute la France. Elle travaille étroitement avec toutes les parties prenantes et porte une attention particulière à la concertation et l'intégration locale. Grâce à sa détermination et son expertise, Volkswind demeure une référence du secteur éolien. Elle est depuis 2017, l'un des leaders des appels d'offres éoliens en France. Elle contribue ainsi à la production d'une électricité verte et compétitive tout en respectant l'environnement.

BULLETIN D'INFORMATION

FERME ÉOLIENNE LES LAUBIES

Commune des Laubies

AOUT 2026

N°1

ÉDITO

À l'issue des études environnementales (naturaliste, paysagère, hydrogéologique et acoustique) menées avec rigueur, un projet de moindre impact et cohérent avec son territoire a été défini.

Cette démarche rigoureuse nous a permis d'élaborer un dossier de demande d'autorisation environnementale qui sera finalisé prochainement et soumis à la préfecture, étape décisive dans le développement du projet. Dès que le dossier sera jugé recevable, nous serons prêts à engager la phase suivante de Consultation Publique afin de présenter le projet et d'échanger en toute transparence, notamment lors de deux réunions publiques.

N'hésitez pas à nous contacter, nos équipes sont à votre entière disposition pour échanger. Ensemble, nous coconstruirons un projet respectueux du territoire et porteur de sens pour les générations futures.

Alexis SIMON
Chef de projets éoliens

Retrouvez toutes les informations du projet sur

https://ferme-eolienne-des-laubies.fr/

INVITATION A L'EXPOSITION

VENEZ DÉCOUVRIR ET ÉCHANGER SUR LE PROJET LE 19 AOUT 2026

Dans le cadre de notre démarche de concertation avec la population, nous souhaitons réaliser une permanence d'information en **salle communale de Serverette.**

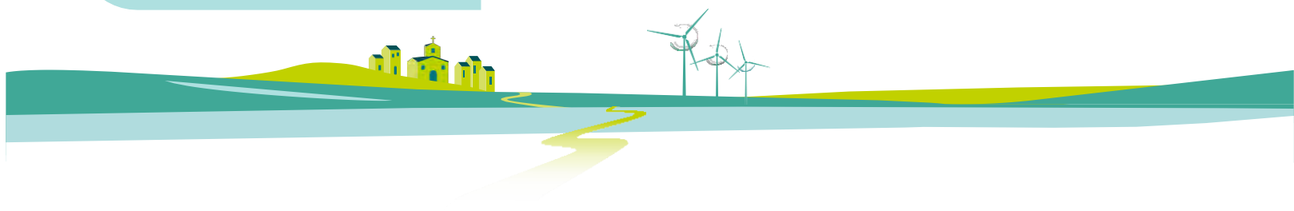
L'objectif de cette permanence est de favoriser le dialogue autour du projet, de partager des informations sur son avancement et de recueillir vos avis, idées et suggestions.

Nous vous proposons donc de nous rencontrer en salle communale de Serverette **le mercredi 19 août de 14h à 18h !**

Cette rencontre sera l'occasion de vous informer sur l'avancement du projet qui sera soumis à l'administration dans le courant du mois de septembre 2026, de présenter les photomontages et les résultats des études.

Ce temps d'échange permettra aussi de répondre à l'ensemble de vos questions.

21	5	21 000	47 450
Puissance du projet (MW)	Éoliennes	Personnes alimentées	Production électrique (MWh)

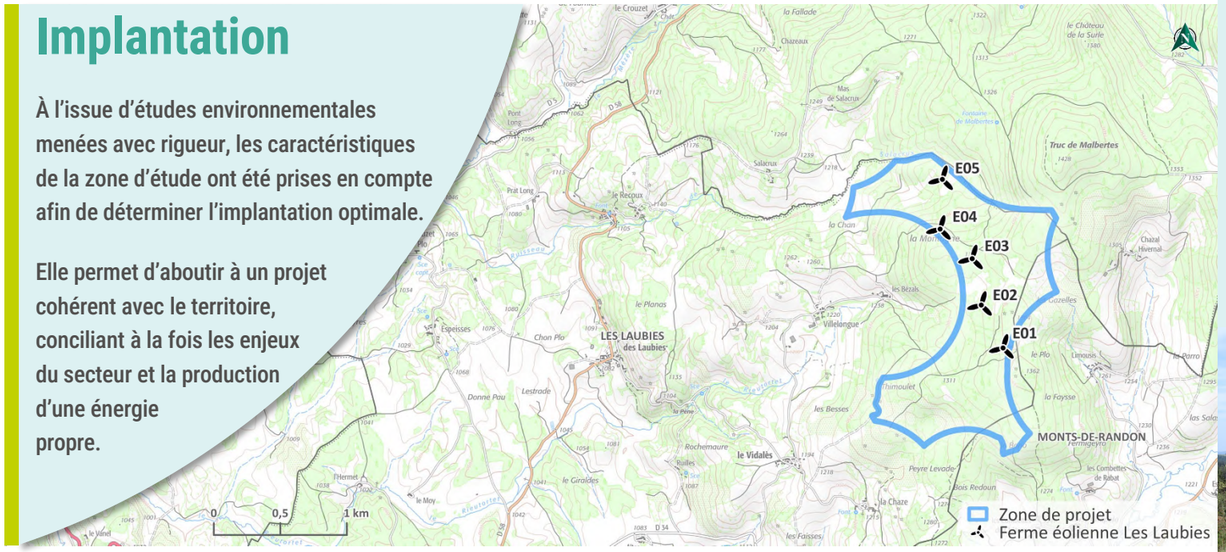


PRÉSENTATION DU PROJET

Implantation

À l'issue d'études environnementales menées avec rigueur, les caractéristiques de la zone d'étude ont été prises en compte afin de déterminer l'implantation optimale.

Elle permet d'aboutir à un projet cohérent avec le territoire, conciliant à la fois les enjeux du secteur et la production d'une énergie propre.

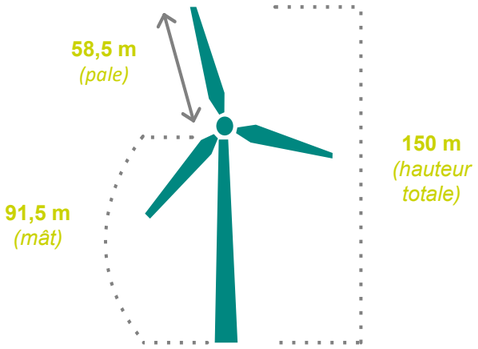


Une implantation de 5 éoliennes V117 - 4,2 MW ou N117 - 3,675 MW est envisagée pour une puissance maximale totale de 21MW.

Une distance respectueuse des habitations
L'habitation la plus à proximité, située au lieu-dit « les Bézals », se trouve à plus de **640 mètres de l'éolienne la plus proche**, garantissant ainsi la préservation du cadre de vie des riverains.

Un site propice à l'implantation d'éoliennes
Les études ont confirmé que la zone ne présente aucune contrainte rédhibitoire. Les caractéristiques du site (topographie, hydrogéologie, environnement, paysage, …) ont été prises en compte afin de déterminer la meilleure implantation.

Des conditions favorables pour la production d'énergie renouvelable
Le site bénéficie d'un potentiel éolien intéressant, caractérisé par des vents réguliers et suffisants pour envisager la production d'électricité verte dans des conditions optimales.



LES ÉTUDES

Paysagère

Le bureau d'études **Epycart** travaille depuis 2023 à la réalisation du volet paysager de l'étude du projet.

Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien. En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet. S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes. Différents scénarios sont comparés afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire.

Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages sont étudiés afin d'analyser le rendu du projet sur le paysage. Une série de mesures est ensuite préconisée dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.


Vue depuis la D34 - Sortie Nord des Laubies

Naturaliste

Le bureau d'études **Cera Environnement** a été missionné en 2022 pour la réalisation de l'expertise naturaliste sur la zone de projet. Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la faune et la flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces.

Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales afin d'étudier et de proposer un projet éolien en équilibre avec son environnement.

Durant l'exploitation du parc éolien, et sous le contrôle d'un inspecteur des installations classées ICPE, des suivis seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.

Acoustique

Le bureau d'études **Erea Ingénierie** est en charge du volet acoustique du projet depuis octobre 2024. Pour cela, deux experts sont intervenus sur site pour réaliser des mesures sans les éoliennes, afin de déterminer le volume sonore existant.

Il modélise ensuite la diffusion acoustique depuis chaque éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe. (+5 dB le jour ; +3 dB la nuit).

Après construction des éoliennes, l'acousticien viendra faire de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation, auquel cas des mesures de bridages seront proposées. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.

PRÉFAISABILITÉ
Dès 2021
- Analyse des contraintes
- Information à la mairie du potentiel éolien
- Études de préfaisabilité

CONCEPTION et OPTIMISATION
2022-2026
- Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques
- Compilation des résultats
- Définition de l'implantation

INSTRUCTION
2026-2028
- **Demande d'Autorisation environnementale**
- Consultation Publique
- Arrêté Préfectoral d'autorisation

CONSTRUCTION
2030-2031
- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité
- Étude des accès
- Étude de sol
- Financement

EXPLOITATION
2032-2057
- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique
- Suivi environnemental du parc

DÉMANTÈLEMENT
2057 ou +
- Remise en état du site